



CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE STEPHANE HESSEL

Entre

Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire de la Commune de SEYSES

D'une part,

Et

M. ou Mme
Représentant de l'association :

Domicilié(e) à :

N° téléphone :

D'autre part

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

- L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle et s'engage à le respecter (signer le règlement lu et approuvé).
- L'utilisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

La période d'utilisation des locaux s'étendra du àh...
au àh....

Objets précis de l'occupation - Nombre de participants

Objet :

Nombre de personnes :

Mesure de sécurité :

L'utilisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et des moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

Assurance :

L'utilisateur déclare avoir souscrit une extension de garantie de son assurance habitation garantissant sa responsabilité civile pendant la période où le local est mis à sa disposition.

Cette police porte le n° : , elle a été souscrite le :
auprès de :

Les dommages sont à déclarer par l'utilisateur à l'assurance dans les délais prévus dans le contrat.

Prix :

Le présent droit d'utilisation est accordé à : ,
moyennant le règlement de la somme de €.

La prise de possession des locaux se fera après l'état des lieux, sous réserve du dépôt du dossier de réservation complet, la remise d'un chèque de caution de 500€ et d'un chèque de caution ménage d'un montant de 180€ à l'ordre du Trésor Public.

Autorise la destruction des chèques

Viendra reprendre les chèques

Fait à , le , en 2 exemplaires originaux (1 pour l'utilisateur et 1 pour la Mairie)

L'utilisateur, responsable de la location :

Jérôme BOUTELOUP
Maire de Seysses